

## Du Royaume de Tchen-la.

LE Royaume de *Tchen-la*, qu'on appelle aussi *Tchan-la*, étoit originairement tributaire de *Fou-nan* ; mais peu à peu ces deux Royaumes furent réunis sous un même Roi , qui fut celui de *Tchen-la*. Sa position par rapport à la Chine , est au sud-ouest. Il a la mer à l'est , *Pou-kan* à l'ouest , *Kia-lo-fi* au midi , & *Tchan-tcheng* au nord. Il fut divisé pendant quelque tems en deux Royaumes, dont l'un s'appelloit le *Tchen-la* d'eau , & l'autre le *Tchen-la* de terre. Le *Tchen-la* d'eau étoit la partie du midi le plus près de la mer , & le *Tchen-la* de terre étoit la partie du nord dans laquelle il y a quantité de montagnes. Mais après que *Fou-nan* eut été réuni à *Tchen-la* , la dénomination de *Tchen-la* d'eau & *Tchen-la* de terre n'eut plus lieu ; ce qui arriva vers le milieu de *Ta-yé* , sous la sixième année de *Yang-ty* , second Empereur de la petite Dynastie des *Soui* , c'est-à-dire vers l'an 606 de l'ère Chrétienne.

Pour aller de la Chine à *Tchen-la* , il faut passer par *Suen-lo*.

De *Suen-lo* (Siam) en allant droit au midi, on arrive après dix jours à *Fan-yu*. Mon Auteur ne dit pas ce que c'est que ce *Fan-yu*. Je suppose que c'est un port de *Tchen-la*, si c'est par mer qu'on y va depuis *Suen-lo*. Quoi qu'il en soit, ce pays est très-vaste, puisqu'il a plus de sept mille lys d'étendue, & qu'il compte plus de soixante Provinces. Les villes en sont grandes & fortes. La Capitale sur-tout est recommandable par sa grandeur (elle a plus de soixante-dix lys de tour); & par les richesses qu'elle renferme, on compte plus de trente temples dédiés à *Fo*, revêtus de pur or, tant en dehors qu'en dedans; quantité de tours élevées en l'honneur du même *Fo*, & également revêtues d'or, & enfin des ponts que l'on prendroit pour être d'or massif (1). Le Roi a plusieurs Palais, dans chacun desquels il y a une tour d'or, huit statues de *Fo* d'or aussi, & deux lions du même métal.

Les hommes & les femmes nourrissent également leurs cheveux. Ils portent des habits longs, sans boutons ni aucune sorte d'attache; seulement ils entourent leur corps du côté des reins, avec une pièce d'étoffe ou une simple toile. Cet habillement est très-beau à voir. Il est varié, quant à la couleur & aux richesses dont il est chargé, suivant la qualité & le rang de celui qui le porte. Les hommes portent un bonnet garni de fleurs d'or, un collier de perles, des bracelets d'or ornés de pierreries, de celles sur-tout qu'ils appellent *œil de chat*, & des anneaux d'or à chacun des deux pieds, sur lesquels brillent

(1) Les tours & les ponts dont on parle ici, sont des signaux de convention, pour signifier que le temple dont ils sont l'accompagnement, est dédié à *Fo*. Les tours ont, pour l'ordinaire, neuf espèces d'étages, à la distance de

cinq ou six pieds chacun, & qui vont toujours en diminuant de grosseur. Les ponts sont pour passer un fossé large seulement de trois ou quatre pieds, qu'on creuse au-devant ou autour du temple.

aussi

aussi les saphirs & les émeraudes ; mais leurs souliers ne sont que de peau toute simple. Il n'y a chez eux que les personnes du rang le plus bas , qui n'aient pas dans leurs ménages des vases & des ustensiles d'or. Ce métal précieux étant si commun dans ce pays , il n'est pas surprenant qu'on l'ait appelé par distinction le riche *Tchen-la*.

Leurs divertissemens publics se font à la cinquième & sixième lunes. Les hommes & les femmes ne savent ce que c'est que le travail. Tous les ouvrages se font chez eux par ceux de *Suen-lo* qui vont s'y établir , & qui s'y enrichissent en peu de tems.

La cérémonie de leurs mariages se fait toujours le soir. On allume un flambeau, qui doit être assez gros pour pouvoir durer huit jours de suite. Ce n'est qu'après la huitaine , que le mariage est censé fait , & que les nouveaux mariés peuvent habiter ensemble ; mais le mariage une fois consommé , les deux époux ne font pas grand cas de la fidélité conjugale. Le mari jouit sans scrupule , de la première femme qui ne s'y refuse pas , tandis que la femme , de son côté , se livre aussi sans scrupule au premier venu. Les loix les plus ordinaires de la pudeur ne sont point observées chez ce peuple. Dès qu'une fille a passé l'âge de dix ans , son père & sa mère la font déflorer par quelque Bonze du pays , auquel ils donnent une somme d'argent proportionnée à leurs facultés. Ils regardent l'action infâme de ce Bonze , comme un honneur qu'il leur fait & une grâce qu'il leur accorde ; parce qu'une fille qui n'a pas ainsi perdu sa virginité , ne trouveroit personne qui voulût l'épouser.

Ils ne font pas beaucoup de cérémonie pour leurs morts. Ils les jettent dans le premier champ , & attendent que les oiseaux de proie ou les chiens les aient dévorés. Si un cadavre ainsi exposé est dévoré promptement , n'importe par quelle sorte

de bêtes, on le regarde comme ayant été la dépouille d'un Saint. Si au contraire les animaux le laissent quelque tems sans y toucher, il est regardé comme le cadavre d'un malheureux. J'oubliois de dire qu'avant de l'exposer ainsi, ses plus proches parens lui coupent une poignée de cheveux qu'on conserve ensuite dans la famille pour servir de preuve qu'il a existé. Quand on porte le cadavre au lieu où il doit être exposé, toute la parenté l'accompagne au son des instrumens de musique.

Ils ne se servent ni de pinceau, ni d'encre, ni de papier pour écrire; mais ils préparent des peaux de bêtes, sur lesquelles, avec un poinçon de fer trempé dans de l'eau de chaux, ou simplement avec un crayon fait avec de l'alun, ils gravent leurs caractères d'une manière ineffaçable.

Les châtimens dont ils punissent les coupables, pour les crimes ordinaires, sont des amendes plus ou moins considérables, suivant la qualité du délit & les facultés du criminel. Ce sont toujours des onces ou des livres d'or à payer. Pour les grands crimes ils coupent le nez, les oreilles, les pieds ou les mains. Aux voleurs, par exemple, on leur coupe les mains ou les pieds, & aux infraçteurs de certains réglemens un peu essentiels, on coupe le nez ou les oreilles; mais quand le coupable mérite la mort, on l'écrase entre de grosses pierres, ou on l'enterre tout vivant.

La droite est parmi eux la place d'honneur, de même que le côté qui regarde l'orient. Il y a cinq ordres de Grands. Ceux du premier ordre s'appellent les *Kou-lo-iché*, ceux du second les *Kao-fiang-pin*, ceux du troisieme les *Po-ho-to-ling*, ceux du quatrieme les *Ché-mo-ling*, & ceux du cinquieme les *Jan-souo-lo*.

Lorsque ces Grands, ainsi que les Officiers ordinaires, sont appelés pour être admis en présence du Roi, avant que d'entrer

ils se mettent à deux genoux sur la première marche de l'escalier qui conduit à la salle, se courbent trois fois jusqu'à toucher la terre du front, se relèvent & vont jusqu'à la porte de la salle, où ils attendent qu'on leur dise d'entrer. Lorsqu'ils en ont reçu l'ordre, ils entrent, se rangent des deux côtés, se mettent à genoux, croisent les bras de manière que la main droite appuie sur l'épaule gauche, & la main gauche sur l'épaule droite, & restent dans cette posture gênante, pendant tout le tems que dure l'audience. L'audience finie, ils frappent la terre du front, & se retirent dans le même ordre qu'ils ont observé en entrant.

Le Roi assemble une fois chaque année les États-Généraux de son Royaume, & c'est alors qu'il se montre dans toute sa pompe. Dans la cour qui est immédiatement devant la salle du trône, sont rangés de côté & d'autre, des rhinocéros, des éléphants blancs, des paons & des singes. La salle du trône (suivant la description qui en a été faite dans l'histoire des *Soui*, ou, pour mieux dire, dans des mémoires où l'on a ramassé tout ce qui s'est passé pendant le peu de tems qu'a duré leur Dynastie); la salle du trône, dis-je, est comme incrustée en or. Le trône lui-même est composé tout à la fois d'or, de pierreries, & du bois le plus précieux, lequel répand en tout tems une odeur exquise. Il y entre sept sortes de pierres précieuses, & cinq espèces de bois odoriférans. A chaque côté du trône, un peu en devant, sont des cassolettes d'or, dans lesquelles deux hommes qui sont là debout, jettent continuellement des parfums. La couronne du Roi est d'or, travaillée en filigrane, & enrichie de pierreries. Son collier est fait de grosses perles; elles sont séparées de distance en distance par des cordons de perles de moindre grosseur, qui descendent jusques sur la poitrine & sur les épaules; ses fouliers sont de simple peau de bêtes, & pour pendans d'oreilles il porte deux petites clochettes d'or.

P 2.

Il y a dans le Royaume de *Tchen-la*, des gens qui cultivent l'astronomie, & qui sont assez habiles pour prédire les eclipses du soleil & de la lune. Ils font commencer leur année à la lune qui répond à la dixieme lune Chinoise (1), & ils n'intercallent jamais que la neuvieme lune. Ils partagent la nuit en quatre tems, à chacun desquels ils donnent un nom particulier. Ils appellent leurs Docteurs du nom de *Pan-ki*, & leurs Religieux de celui de *Tchou-kou*.

Ce pays, dit un livre fait du tems des *Ming*, est assez fertile pour n'avoir pas besoin d'être cultivé. Il produit de lui-même une plante qui suffiroit seule pour nourrir les habitans. Cette plante vient dans l'eau; & à mesure que l'eau croît, la plante s'élève de façon qu'elle surnage toujours. Elle est très-abondante, & le fruit qu'elle produit, est une espece de grain fort bon au goût & très-nourrissant. Pour ce qui est du riz & des autres grains qu'on sème, on en recueille plusieurs fois par an; l'or, le cuivre, l'ivoire, les pierreries, les bois odoriférans & les parfums de toutes les especes y sont en abondance. Ils n'avoient auparavant ni mûriers, ni vers à soie; mais ceux de *Suen-lo* leur porterent les uns & les autres, & etablirent dans leurs villes des manufactures pour travailler la soie. On y fait aujourd'hui de très-belles etoffes. Parmi les arbres & les plantes qui y croissent, il y a de remarquable le *Kin-yen-hiang*, le *Teou-neou*, le *Tchen-hiang*, le *Sou-hiang*, le *Sou-mou*, le *Ou-mou*, le *Ché-hiang-mou*, le *Po-tien-to-chou*, le *Ko-pi-to-chou*, le *Koun-yé-chou*, le *Ngan-lo-chou*, &c.

Le *Kin-yien-hang* est ainsi appelé, parce qu'il produit un parfum dont la couleur est d'un jaune doré, quand il est pur

(1) La dixieme lune Chinoise n'est pas loin de l'équinoxe. Il est probable par conséquent que ces peuples commencent leur année à l'équinoxe.

& ramassé à son vrai point de maturité : quand l'arbre est ou malade, ou trop jeune, ou trop vieux, le parfum qui en découle est d'un brun foncé. Il faut attendre qu'il soit sec pour le bien connoître : alors on ouvre chaque morceau ; s'il est blanc en dedans il est bon & deviendra de jour en jour meilleur , jusqu'à ce qu'il ait pris sa couleur jaune. L'odeur de cette espece de gomme aromatique, domine sur toutes les autres : les gens du pays en font grand cas. Ils mêlent un peu de *Kin-yen-hiang* avec plusieurs autres drogues odoriférantes , & s'en frottent tout le corps.

Le *Teou-neou* est une espece d'arbre qui paroît être dans la classe de pins , puisqu'il ressemble au *Cha-mou* des Chinois : le parfum se trouve dans l'écorce même de l'arbre. Il prend différens noms , suivant les différentes circonstances où il a été cueilli. Si c'est en hiver , par exemple , on l'appelle *He-teou-neou* , c'est-à-dire *Teou-neou* noir. Si c'est d'un arbre déjà vieux , on l'appelle *Pe-teou-neou* , ou *Teou-neou* blanc. On enferme ce parfum dans un vase qu'on a soin de bien boucher ; & après qu'on l'en a retiré pour s'en servir , on met le vase en pieces , ou on le pile jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussiere. Ces fragmens & cette poussiere répandent encore assez d'odeur pour être employés en guise de parfum ; on les appelle *Teou-neou-piao* , comme qui diroit le *Teou-neou amalgamé*.

Le *Tchen-hiang* est un arbre dont le bois est dur, compacte , & si pesant qu'il va toujours au fond de l'eau ; il rend une odeur très-suave. Le *Sou-liang* est un arbre dont le bois est de couleur jaune & très-odoriférant. Le *Kiang-hiang* est encore un arbre odoriférant dont le bois est de couleur rouge , ainsi que celui de *Sou-mou*. L'un & l'autre servent pour la teinture. Le *Ou-mou* n'est autre chose que l'ébénier. Le *Ché-hiang-mou* est un arbre dont le bois répand une odeur tout à fait semblable à celle du

musc, d'où lui vient le nom d'*arbre de musc* ou de *bois de musc*, *Ché-yang-mou*.

Le *Po-tien-lo-chou* ressemble au jujubier. Il en a les feuilles & les fleurs. Je ne trouve rien sur les fruits qu'il porte.

Le *Ko-pi-to-chou* est un arbre qui ressemble à l'ormeau, quant au coup-d'œil ; mais quand on l'examine de près, on trouve que ses feuilles sont plus grandes & plus épaisses. Ses fleurs sont semblables à celles du *Lin-tsin*, & ses fruits sont comme des espèces de prunes.

Le *Koun-yé-chou* a les feuilles semblables à celles de l'abricotier. Ses fleurs sont comme celles du coignassier, & ses fruits comme ceux du *Tchou*. ( Le *Tchou* est cette espèce d'arbre dont l'écorce sert à faire le papier ).

Le *Ngan-lo-chou* est une espèce de jujubier ; il en a les feuilles & les fleurs ; mais son fruit ressemble à la prune.

Ce pays est fertile sur-tout en noix muscades, en poivre & en cire.

Il est parlé dans l'histoire des *Soui*, de quelques poissons singuliers qu'on trouve dans les mers de *Tchen-la*, parmi lesquels il y a le *Kien-toung-yu* & le *Fou-hou-yu*. Le *Kien-toung-yu* a quatre jambes ; il n'a point d'écailles, & sa peau est à-peu-près comme celle de l'éléphant. Il peut jeter de l'eau jusqu'à la hauteur de soixante pieds. Le *Fou-hou-yu* a huit jambes, & sa bouche se termine en bec de perroquet.

Les *Tsoui-yu-niao* y sont en très-grande quantité. Ce *Tsoui-yu-niao* est un oiseau dont le plumage est le plus beau qu'on puisse voir. Il réunit le brillant & la finesse des couleurs, à la délicatesse à la variété & à l'arrangement de tout ce qui le compose. Les Chinois l'achètent fort cher, & en font des fleurs artificielles qui sont très-estimées. Cet oiseau voltige sans cesse sur la surface des eaux. Il est à-peu-près de la grosseur

d'un moineau ordinaire , ou d'une petite hirondelle. C'est peut-être l'alcyon.

La religion de *Fo* est la seule qui ait cours dans le pays. J'ai déjà dit que les religieux s'appelloient *Tchou-kou*, & les Docteurs *Pan-ki*. Outre les *Tchou-kou* il y a une autre sorte de Bonzes qu'on nomme *Pa-see*. Les uns & les autres suivent à-peu-près les mêmes usages; ils peuvent manger de la viande & du poisson; mais seulement après les avoir offerts à *Fo*. Les uns & les autres s'abstiennent de boire du vin, & de toute liqueur enivrante. Pour ce qui est des *Pan-ki*, ou des Docteurs, ils sont en assez grand nombre, & fort estimés, parce que personne ne peut parvenir aux emplois, qu'il n'ait obtenu auparavant le grade de *Pan-ki*. On reconnoît un *Pan-ki* au Cordon blanc qu'il porte pendu à son cou. Ce cordon sert à deux fins; à faire reconnoître celui qui le porte pour ce qu'il est, & à rappeler sans cesse dans l'esprit de ceux qui distribuent les charges & les emplois, que ce Docteur n'est point encore placé. Car comme les places, quelles qu'elles soient, ne sont données qu'à des *Pan-ki*, dès qu'un *Pan-ki* est placé, il ôte son cordon blanc, pour y substituer celui qui est le distinctif de la dignité, de la charge ou de l'emploi dont il vient d'être décoré.

Ceux de *Tchen-la* vinrent pour la première fois payer le tribut à la Chine sous *Yang-ti*, second Empereur de la Dynastie des *Soui*, c'est-à-dire vers l'an 605 ou 606 de l'ère Chrétienne. Le Roi qui les envoya, s'appelloit *Cha-ly*. Outre ce nom, il prenoit encore celui de *Tché-touo-see-na*. Il réunissoit sous sa domination le Royaume de *Fou-nan* & celui de *Tchen-la*.

Sur la fin du regne de *Tchoung-tsoung*, quatrième Empereur de la Dynastie des *Tang*, vers l'an de Jésus-Christ 705, il y eut des troubles dans le Royaume de *Tchen-la*, & l'autorité fut partagée entre deux personnes qui prirent l'une & l'autre le

titre de Roi. Le premier s'appelloit le Roi de *Tchen-la* d'eau ; & le deuxieme le Roi de *Tchen-la* de terre. Les deux Rois envoyerent payer le tribut. Depuis le commencement de cette Dynastie, jusqu'au regne de *Tchoung-tsoung*, c'est-à-dire depuis l'an de Jésus-Christ 618 jusqu'en 699, on avoit déjà reçu quatre fois leur tribut. Depuis *Tchoung-tsoung*, il n'est plus fait mention d'eux jusqu'à la Dynastie des *Soung*. Ils vinrent apporter le tribut la troisieme année du regne de *Hoei-tsoung* ( en 1103 ). Ils revinrent une autre fois sous le regne du même Empereur, & ce Prince envoya des Patentes & un Sceau au Roi de *Tchen-la*.

La troisieme année du regne de *Ning-tsoung*, il y eut une guerre cruelle entre ceux de *Tchan-tcheng* & ceux de *Tchen-la*. Ces derniers resterent victorieux & s'emparerent du Royaume de *Tchan-tcheng*. L'Empereur consentit que ces deux Royaumes fussent sous la domination du Roi de *Tchen-la*, à condition qu'il prendroit le titre du Roi de *Tchan-tcheng*, & que tous les petits Royaumes dépendans de *Tchen-la*, tels que *Chen-pan*, *Tchen-ly*, *Teng-lieou*, *Mei-pou-kan*, &c. qu'on donnoit ci-devant en apanage aux principaux Seigneurs, seroient supprimés, & ne seroient plus regardés que comme des provinces du Royaume de *Tchan-tcheng*.

La sixieme année de *Houng-ou* ( en 1373 ), le Roi de *Tchen-la*, qui s'appelloit alors *Hou-eulh-na*, envoya pour payer le tribut, un Ambassadeur dont le nom etoit *Nai-y-ki-kao-lang*.

Pendant tout le regne de *Houng-ou*, jusqu'à celui de *Young-lo* inclusivement, ceux de *Tchen-la* vinrent exactement apporter le tribut. La dernière fois qu'ils vinrent sous *Young-lo*, ils se plainquirent à Sa Majesté, de ceux de *Tchan-tcheng*, qui infestoient, disoient-ils, tout leur pays, & qui le dévastoyent  
sans

fans raison , & souvent même fans prétexte. Ils ajouterent que , si la Chine n'interposoit son autorité , les choses iroient toujours de mal en pis. L'Empereur fut touché de leurs plaintes ; & afin de remédier aux maux qu'ils lui avoient exposés , il envoya pour leur servir d'escorte , un Eunuque de sa présence , avec ordre à lui de se transporter dans les deux Cours de *Tchen-la* & de *Tchan-tcheng* , & de tâcher de porter les deux Rois à vivre en paix , en leur faisant entendre qu'étant l'un & l'autre vassaux du même Prince , ils devoient vivre entre eux comme n'ayant que les mêmes devoirs à remplir , & le même Maître à servir. On ne dit point si l'Eunuque réussit dans sa négociation. On dit seulement que depuis ce tems jusqu'au regne de *King-ty* , on n'entendit plus parler de tribut envoyé par le Roi de *Tchen-la*. C'est peut-être parce que pendant près de quarante ans qui s'écoulerent depuis le tems où ils vinrent sous *Young-lo* , jusqu'à celui où ils reparurent sous *King-ty* , ceux de *Tchen-la* furent toujours en guerre contre leurs voisins. Après *King-ty* , ajoute le livre que j'ai sous les yeux , *ils ne sont plus venus* ; ce qui fait une absence de plus de deux cens ans.

*Du Royaume de Man-la-kia.*

Le Royaume de *Man-la-kia* est au milieu de la mer. Il a au midi le Royaume de *Tchan-tcheng* & la mer. Il est borné à l'est par la mer , & à l'ouest par de hautes montagnes. On l'appelloit anciennement *Yue-chang-ty* , & quelquefois *Ou-siu* , à cause des cinq montagnes qu'on apperçoit d'assez loin avant que d'y arriver. Sous les *Tsin* , on lui donna le nom de *Lin-y-hien*. Ceux de *Man-la-kia* ne se déclarerent tributaires de la Chine qu'en 1405 , troisième année du regne de *Young-lo*. S'ils sont venus avant ce tems-là , ce ne peut être que très-

*Tome XIV.*

Q